DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 7 \ \ / 2025

OBJET:

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A L'OCCASION DE TRAVAUX

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de renouvèlement du réseaux aérien BT à La Banvoie,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1°</u> - A compter du lundi 20 octobre 2025 jusqu'à la fin des travaux, la circulation de tous véhicules sera neutralisée ponctuellement Route de la Banvoie (VC13 et VC208) de 8h00 à 17h00, du N°73 jusqu'à l'intersection avec la VC13 et de l'intersection avec la VC208 jusqu'au N°85.

Une déviation sera mise en place par la RD23 (Les Chênes, Route de Faymont, Grande Rue) et Rue de la Croix, et inversement.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera réduite à 30 km/h dans la zone du chantier. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

<u>ARTICLE 2°</u> - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise INEO RESEAUX NORD EST en charge des travaux pour le compte d'ENEDIS.

<u>ARTICLE 3°</u> - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 14 /10 / 2025

Le Maire,

Thomas VINCENT





